

C O L L E C T I F



Créé en 1996, le Collectif Pêche&Développement est une association loi 1901. Son but est de promouvoir un développement humain, solidaire et durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Collectif Pêche&Développement
1, avenue de la Marne
56100 LORIENT
Tél : 33(0)2 97 84 05 87
E-mail : peche.dev@wanadoo.fr
site internet : www.peche-dev.org

RIO + 20 : la défense du monde des pêcheurs au Nord comme au Sud

Les pêcheurs du monde entier et leurs communautés, du Sud et du Nord, se trouvent aujourd'hui dans la même situation que les communautés autochtones face au processus de colonisation et d'expropriation. Leurs droits coutumiers ou institutionnels sur des ressources et espaces communs ne valent rien face aux nouveaux droits qui se mettent en place au service des nouveaux acteurs des 200 milles marins. Citons parmi d'autres : le droit de l'environnement, des énergies nouvelles, de l'aquaculture intensive, du tourisme, des extracteurs, du commerce maritime. Les droits collectifs des pêcheurs, qui vivent dans ces espaces convoités, nouvelle frontière du 21^{ème} siècle, doivent être reconnus sur le plan mondial, de la même manière que les droits des peuples autochtones ont été reconnus par l'ONU dans une convention spécifique. A défaut, les pêcheurs et leurs communautés disparaîtront à brève échéance, ce qui sera néfaste pour l'ensemble de l'humanité. RIO + 20 doit mettre en place les conditions de cette survie dans le cadre du maintien de la socio-diversité humaine, garante de la bio-diversité générale. Les participants au sommet officiel de RIO + 20 et ceux qui vont militer dans les forums parallèles doivent faire aboutir cet objectif, sous une forme ou une autre.

L'accaparement des ressources naturelles

La pêche dite "artisanale" du Nord comme au Sud, issue d'une activité locale et tournée naturellement vers un territoire de proximité est la seule garante de pratiques de pêche durables et d'une sécurité alimentaire locale. Il faut garder à la pêche artisanale son droit de participer à la gestion des ressources marines en "bien commun".

Les modèles de gestion pour la PCP proposés par la Commission Européenne et l'OCDE sous forme de privatisation des ressources sont néfastes et vont diminuer les droits des pêcheurs à l'accès de la mer. Les QIT sont un échec dans les pays qui ont fait ce choix et notamment en Islande : échec de la gestion des ressources et baisse continue des captures, rivalité et spéculation des armateurs industriels appuyés par leurs banques qui ont conduit à une concentration des armements au détriment de la pêche artisanale.

Un bon modèle vise à conforter les systèmes et les organisations artisanales ou/et à petite échelle qui ont fait leurs preuves et à s'appuyer sur les exemples de bonnes pratiques qu'elles ont mises en place pour les améliorer, les élargir et les diffuser amplement.

L'accaparement des mers, notamment en Afrique doit être dénoncé ainsi que la pêche illégale. La responsabilité morale et éthique des entreprises qui investissent dans les pays concernés est engagée et doit permettre un progrès économique et social pour les habitants, une perspective de pêche sociale et écologique, le respect des droits de l'homme.

Les aires marines protégées : "AMP"

La création des AMP a été encouragée par des organismes tel que la FAO (**rappel du code de bonne conduite FAO pour une pêche responsable**) et (**la convention sur la biodiversité**) avec comme objectif premier de favoriser l'activité de pêche au Nord comme au Sud de manière durable et responsable. De nouvelles AMP sont actuellement créées, portées par des organismes spécialisés dans la gouvernance environnementale (ONG de conservation). Les pêcheurs apparaissent relativement exclus de ces nouveaux lieux de décisions, les débats se cristallisant autour des politiques de promotion des aires marines protégées comme outil majeur de gestion des pêches et de développement touristique.

Gérer la pêche , ce n'est pas gérer des stocks de poissons, c'est d'abord gérer des rapports sociaux par une approche territoriale pour l'accès à un bien collectif : les océans.

La sécurité et la souveraineté alimentaire

Le Collectif Pêche et Développement soutient au Nord la pêche artisanale dans son désir de maintien de ses activités, le développement de pratiques durables, d'innovations. Il faut continuer à assurer aux consommateurs l'accès à des produits frais, de proximité et de qualité. Il demande la limitation des importations depuis les pays du Sud qui privent les populations locales de ces produits et s'opposent à l'extension de fermes d'aquaculture industrielle intensive sur les littoraux et en pleine mer. Une aquaculture qui confisque le poisson pour faire de la farine et polluer les côtes et les eaux littorales est inadmissible.

Les excès d'un mercantilisme généralisé menacent la sécurité et la souveraineté alimentaires des producteurs artisans et des consommateurs. Pour survivre, de petits producteurs asiatiques abandonnent une aquaculture traditionnelle vivrière pour élever et exporter poissons (pangas par exemple) et crevettes. Ils disposent de moins de protéines et accroissent la pollution côtière. "Au nom du marché régulateur", ces produits arrivent dans les pays consommateurs, à très bas prix et concurrencent les produits des pêcheurs artisans. Aux côtés des agriculteurs - avec qui les pêcheurs partagent la fonction commune de producteurs alimentaires - il faut poursuivre réflexion et actions pour défendre la sécurité et la souveraineté alimentaire et encourager les innovations en matière de circuits courts.

- **NON à l'accaparement des ressources naturelles par des intérêts financiers (quotas individuels transférables) ou doctrinaux (réserves naturelles intégrales) !**

- **OUI à la cogestion des ressources avec une priorité aux acteurs : les pêcheurs !**

- **OUI à une sécurité et une souveraineté alimentaire reposant sur une activité artisanale pérenne et de proximité !**

Fait à Lorient (FRANCE), le 15 mai 2012

Le Collectif Pêche & Développement